



TOURING PEDESTRE ANNECIEN

Affilié à la FFRP

63, avenue de Genève

74000 ANNECY

touring.pedestre74@orange.fr

<http://www.rando-tpa.info>

NOUVEAU REGLEMENT DES SORTIES DE PLUSIEURS JOURS

Applicable au 1^{er} janvier 2012

PREAMBULE

Chaque année des animateurs du TPA proposent des sorties de plusieurs jours.

Elles donnent satisfaction aux adhérents, mais entraînent un travail important pour l'organisateur et son équipe.

Elles sont organisées sous l'égide du TPA, qui, outre la responsabilité, prend en charge publicité, comptes rendus des randonnées...

La mise en place de l'agrément tourisme par la FFR et de la formation y afférent va nous permettre de conforter notre organisation, et de pouvoir, sous certaines conditions, accéder à la possibilité de souscrire une assurance annulation voyage.

ORGANISATION

Pour maintenir le caractère associatif de ces sorties de plusieurs jours, il est nécessaire d'améliorer la rotation des participants membres de notre associations.

- L'organisateur et son équipe sont les seuls juges de l'aptitude des demandeurs à effectuer la randonnée.
Ils peuvent refuser un adhérent pour quelque motif que ce soit (physique ou comportemental), **sous réserve d'en faire part à la personne elle-même et d'en informer le président du TPA.**

- L'organisateur de la sortie peut emmener une personne de son choix.
Cette personne est adhérente à la FFR, mais pas au TPA → une participation financière est demandée (voir instructions générales aux animateurs, mise à jour du 23/09/2008) :
 - 5 € pour une sortie de 2 et 3 jours
 - 8 € pour une sortie de 4 et 5 jours
 - 10 € pour une sortie de plus de 5 joursCette personne n'est pas adhérente à la FFR → elle doit prendre sa licence TPA.

- Les frais liés à l'organisation (nuitées, cartes, divers...) seront inclus dans le prix du séjour.

